

Informations de base	
2019/2554(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers Complétant 2013/0025(COD) Subject 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 2.50.10 Surveillance financière 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/2019	Publication du document de base non-législatif	C(2019)00646	
31/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
09/05/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		